



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir

Juin 2025

**Programme de Développement Rural FEADER
Poitou-Charentes 2014-2022
– Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2024 –**

Etat d'avancement du programme FEADER à destination des citoyens

Le Programme de Développement Rural FEADER Poitou-Charentes 2014/2022

La Commission Européenne a approuvé le 17 septembre 2015 le Programme de Développement Rural Poitou-Charentes (PDRPC) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en

complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers de l'Union plus équilibrés d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilients face au changement climatique, compétitifs et plus innovants. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la PAC, le Programme de Développement Rural Poitou-Charentes concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Aquitaine a fusionné avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues dès 2017 consistant à fermer un certain nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

En 2020, la procédure législative de la PAC d'après 2020 n'a pas pu être achevée suffisamment tôt pour permettre la mise en œuvre dès 2021 de la future programmation 2021-2027. Aussi la programmation 2014-2020 a été prolongée par deux années de programmation supplémentaires en 2021 et 2022, dites « années de transition ». A ce titre ce sont **132,2 M€ de Feader** supplémentaires qui ont été alloués au PDR Poitou-Charentes.

Concomitamment à cette phase de transition, l'Union Européenne a élaboré un ensemble de mesures pour répondre à la crise sanitaire.

Suite à la pandémie liée à la COVID-19 et pour corriger les dommages économiques et sociaux causés par celle-ci, l'Europe a pris la décision de relancer l'économie en privilégiant la résilience, une Europe plus verte, plus adaptée aux défis de nos sociétés et une Europe plus numérique.

Ce plan de Relance Européen ou Next Generation UE a vu le jour à l'été 2020 suite à l'accord entre les 27 états membres.

Ainsi, ce sont 750 milliards d'euros qui lui sont consacrés.

Des plans de relance portés par les états membres peuvent dès lors être financés par ce dispositif.

A titre d'exemple, le plan « France Relance » est financé à hauteur de 40 milliards par l'Union Européenne.

En région, il va concerner l'opération Plan Modernisation d'Elevage (PME) en lui consacrant une enveloppe de 11 260 000 euros pour aider les éleveurs dans leurs actions.

Mais, ce plan européen comprend aussi un volet FEADER RELANCE.

En Nouvelle-Aquitaine, il représente près de 120 millions d'euros dont **31,7 M€** pour le PDR Poitou-Charentes qui ont été répartis entre les actions ci-dessous :

- Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, soutien-aux industries agro-alimentaires, circuits locaux,
- Investissements agricoles (PCAE) (élevage /Mécanisation montagne / pastoralisme -transformation et commercialisation /Agroéquipements / Maraîchage...),
- Certification environnementale, Mesure agro-écologique, et agriculture biologique,
- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- Instrument financier Alter'NA qui propose une garantie bancaire pour le financement des entreprises agricoles,
- Promotion de produits régionaux à travers les signes d'identification de l'origine et de la qualité, mise en réseau d'acteurs à travers le partenariat européen pour l'innovation.

Dès lors, ces crédits vont contribuer à **la transition environnementale et climatique et notamment par le biais du volet agro-écologique** pour lequel le FEADER s'avère être un outil financier majeur et contribuer à créer un effet relance.

L'avancement du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes FEADER au 31/12/2024

Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Ces six priorités sont mises en œuvre via 13 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de **37 593** opérations engagées depuis 2014.

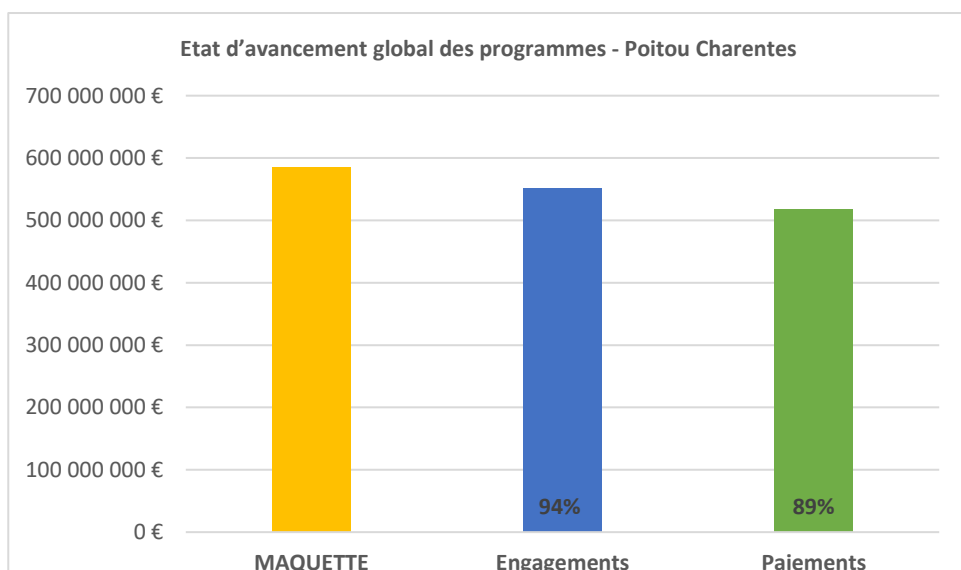
Au 31/12/2024 :

- **550 938 434 M€** de crédits FEADER ont été engagés, ce qui représente **94%** de la maquette.
- **518 094 360 M€** de FEADER ont d'ores et déjà été payés aux bénéficiaires ce qui représente **89 %** de la maquette.

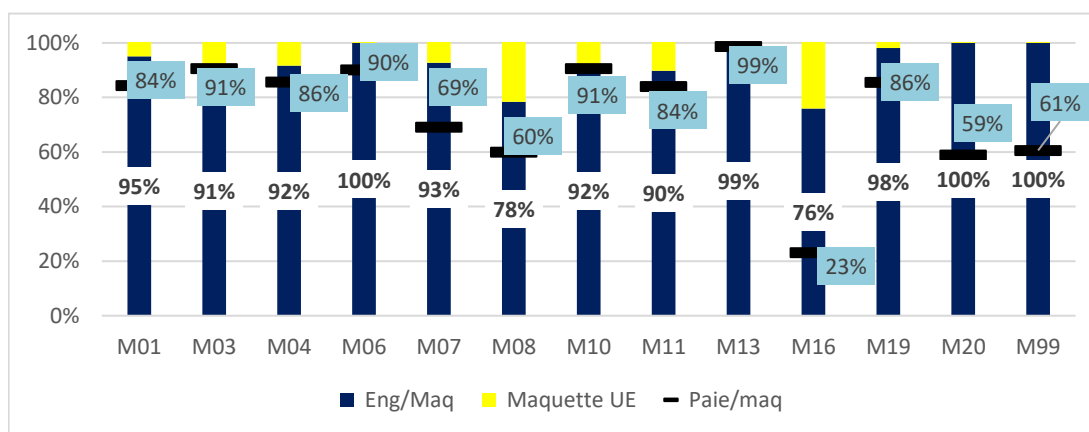


PDR Poitou-Charentes 2014-2022 Etat d'avancement Global des programmes

MAQUETTE	584 948 021 €	100%
Engagements	550 938 434 €	94%
Paielements	518 094 360 €	89%



PDR Poitou-Charentes 2014-2022 Engagement de la maquette par mesures



- M01 : Activités de démonstration et d'information
- M03 : Promotion Qualité
- M04 : Investissements
- M06 : Installation
- M07 : Natura 2000 – Mesures de développement rural
- M08 : Forêt
- M10 : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
- M11 : Conversion et Maintien en Agriculture Biologique
- M13 : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)
- M19 : Programmes LEADER
- M20 : Assistance technique

Zoom sur :
 LEADER
 L'Atelier Cyclab,



Les investissements portés dans le cadre de LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) visent à l'amélioration de l'innovation sous diverses formes et à constituer un effet levier pour redynamiser un territoire rural.

Tel est l'état d'esprit porté par le projet initié par l'Atelier Cyclad situé à Surgères en Charente-Maritime (département 17).

Le syndicat mixte Cyclad assure la collecte mais aussi le traitement et la valorisation des déchets dans le département de la Charente-Maritime en développant les actions permettant de réduire ces derniers ou en mettant en œuvre le réemploi.

Le Syndicat a en 2017 fait le choix politique de dépasser les simples activités de tri, recyclage, valorisation et réduction des déchets en initiant la mise en place d'une mission relative à l'innovation circulaire : **Cyclad**.

Entre 2017 et 2021 qui voit l'ouverture de l'Atelier Cyclad, Cyclad est devenu un service du syndicat mixte. La compétence « économie circulaire » a été intégrée quant à elle aux statuts de la structure en 2020, année de l'obtention du label « Territoire économie circulaire par l'Ademe et le Ministère de la Transition Écologique.

L'Atelier Cyclad est donc en 2021 le premier tiers-lieu porté par une collectivité, un syndicat mixte.

Il fait alors office d'incubateur et de facilitateur au sein duquel les acteurs des filières peuvent venir tester et concrétiser leurs projets. Ils sont accompagnés, formés et sensibilisés par une équipe d'experts en mettant à disposition :

- 3 laboratoires,
- 1 matériauthèque,
- 1 parc de machines.

En 2024, l'atelier s'agrandit pour offrir finalement 1500 m² voués à la valorisation des matériaux avec l'ouverture :

- d'un espace de coworking,
- de bureaux,
- d'une salle ayant pour vocation la formation.

Ainsi, l'objectif poursuivi est d'accueillir entre autres des porteurs de projets, des professionnels, le grand public mais aussi des associations pour guider ces protagonistes dans une démarche de lutte contre le gaspillage et d'économie circulaire en fournissant une finalité autre aux déchets pour faire de ces derniers des ressources.

Ce projet dont le montant s'élève à 50 000 d'euros avec une aide FEADER 39 000 euros met ainsi en œuvre les actions suivantes :

- Faire émerger des projets de valorisation de la matière et réduire les déchets,
- Dynamiser le territoire par la création d'activités économiques durables et circulaires sur le territoire à partir des déchets-ressources, créer de l'emploi, et soutenir la création de synergies entre les différents acteurs,
- Sensibiliser les particuliers et les professionnels à l'économie circulaire et à son potentiel, par une programmation d'évènements et d'activités variés.

Stratégie de communication mutualisée :

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.